

que le ministre des Cultes esquisse un mouvement de recul bien marqué, et s'efforce de désarmer le Souverain-Pontife par une suite de concessions. Or ces concessions de détail ne peuvent faire changer Pie X. La loi est mauvaise, il faut donc changer la loi, et le temps n'est plus où une promesse du ministre suffisait pour apaiser les justes inquiétudes. Pie X sait le cas qu'il faut faire de ces promesses ; et l'ignorerait-il, il n'aurait qu'à ouvrir les tiroirs de son secrétaire pour les trouver pleines des promesses. Du côté de Rome donc rien n'est changé.

— Toutefois parmi les arguments qu'ont apportés à la tribune française les partisans du bloc, il en est un dont il faut dire encore un mot, ne serait-ce que pour préciser la question. On a d'abord dit que le pape refusait à la France ce que son prédécesseur avait accordé à l'Allemagne. Mais quand on a montré que les cultuelles allemandes sont aux antipodes des cultuelles françaises, qu'elles tirent leur force des évêques et des curés, et sont un aide de la hiérarchie constituée à laquelle elles sont soumises, on s'est aperçu qu'on ne pouvait établir aucune comparaison. On a alors mis en avant les paroisses suisses où, dans un grand nombre d'endroits, les populations ont le droit de nommer leur curé. Voilà ce que nous demandons pour la France, se sont-ils écriés. Très bien leur répondit-on. Mais faites alors comme les cantons suisses, fondez des paroisses, dotez-les, assurez la subsistance des curés, le fonctionnement des services ; et alors l'Eglise pourra peut-être reconnaître à ces paroisses le droit de patronage qui a pour conséquence celui de nomination. Mais comme vous faites en France tout le contraire, les fidèles n'ont aucun droit de s'immiscer dans l'élection des pasteurs. Et ajoutons qu'autre chose est l'ensemble d'une paroisse, autre est la constitution d'une cultuelle faite par quelques habitants n'ayant pour cela d'autre mission que celle qu'ils ont bien voulu s'attribuer.

— Les Congrégations romaines et les Universités ont rouvert leurs portes, et la vie politique recommence aussi à renaître. Celle-ci n'existera vraiment que lorsque le roi reviendra à Rome, et il ne revient que la veille de la rentrée des Chambres. Victor Emmanuel, comme son père et son grand-père, n'aime pas à rester à Rome, et s'en absente le plus souvent et le plus longtemps possible. Pendant ses vacances, qu'il passe ordinairement à Racconigi dans le Pié-